

Guide des clubs formateurs

Orientations et principes généraux

Validé par le Comité Directeur du 27 mars 2026

La réussite des équipes de France passe par la cohérence et l'efficacité des différentes étapes de formation qui jalonnent la carrière d'un gymnaste. Les premières étapes de la pratique des disciplines gymniques (GAc, GAF, GAM, AER, GR, TR, TU et PK) sont fondamentales tant pour l'accroche affective que le développement moteur et physique. Elles contribuent activement à donner aux enfants le goût de la pratique sportive. L'entraînement au sein des clubs de la Fédération est donc une étape fondatrice des résultats obtenus ultérieurement par les gymnastes français.

Le Projet de Performance Fédéral (PPF), dispositif réglementaire, s'inscrit dans le projet global de la Fédération. Ce dispositif a pour vocation de structurer l'action des clubs et des structures PPF afin de permettre à l'ensemble des disciplines d'accéder à la performance internationale. Cette organisation cohérente distingue le Programme d'Accession Sportive (PAS) et son action de détection/formation en direction des jeunes talents sur le territoire, du Programme d'Excellence Sportive (PES) dont la finalité exclusive est l'obtention de médailles senior.

Le projet fédéral « Au cœur de la gym » a souhaité consolider et renforcer l'ancrage local des gymnastes pour préserver un environnement familial, tout en favorisant leur bien-être et leur performance à travers un système régionalisé de haut niveau. Dès lors, le PAS intègre pleinement les clubs structurés permettant un respect des phases de développement de chaque gymnaste. La Fédération Française de Gymnastique reconnaît en tant que « Club Formateur », les entités activement engagées dans une telle démarche.

Dans les disciplines gymniques, quatre « étapes » de formation sont identifiées pour l'accession vers le haut niveau. Cette formation du gymnaste permet de définir assez précisément les niveaux techniques d'intervention des différentes structures dans le PPF FFGym.

▶ **Étape 1 :**

La **formation de base** essentielle à la pratique sportive

▶ **Étape 2 :**

La **formation préparatoire** visant le développement d'un répertoire de schémas moteurs spécifiques et l'acquisition d'un potentiel physique

▶ **Étape 3 :**

La **formation avancée** visant à intégrer les principes de l'entraînement gymnique de haut niveau

▶ **Étape 4 :**

La **formation à l'élite** développant les facteurs de performance en vue de la performance en catégorie « senior »

Pour garantir l'évolution technique attendue, des fourchettes d'unités, de volume d'entraînement et de catégories compétitives référentes sont préconisées par discipline (cf. tableau des préconisations de volume horaire et nombre de séances hebdomadaires par discipline Annexe N°1). Ces préconisations doivent intégrer la préparation physique, mentale, gymnique, acrobatique, la prophylaxie. À partir de ces principes, la stratégie est d'articuler nos dynamiques régionales et **nos clubs formateurs principalement autour des 2 premières étapes de la formation** en développant l'objectif ambitieux de préparer les jeunes gymnastes à intégrer les structures reconnues au sein du PPF dans le respect des préconisations de la procédure Gym Eval.

Ainsi, pour chaque structure d'entraînement, des missions par tranche d'âge sont définies dans le but de renforcer la complémentarité et l'efficacité. Ce sont les conditions d'un maillage national cohérent.

A. Le club formateur et l'accès au haut niveau

Le chemin vers l'accès à la performance est tout aussi important que les qualités intrinsèques des gymnastes nécessaires au haut niveau.

Les clubs formateurs, en alimentant le dispositif, occupent une place déterminante dans la détection, l'orientation et l'accompagnement du jeune gymnaste (culture de l'excellence à développer).

Ils sont les principaux lieux d'entraînement dès la 1^{ère} étape du parcours gymnique.

Les orientations et l'organisation des clubs formateurs doivent par conséquent répondre aux principes généraux suivants :

1) Sur le plan de la formation technique :

Les clubs formateurs doivent avoir comme objectif de susciter la vocation gymnique et d'accompagner la progression de leurs gymnastes.

Pour cela, les clubs formateurs :

- ▶ Ont la capacité d'assurer les deux premières étapes : la formation de base et la formation préparatoire du gymnaste. Pour les disciplines ne bénéficiant pas de structuration avec pôle, les clubs assurent les quatre étapes de formation ;
- ▶ Ont la capacité de structurer la détection dans l'organisation technique du club ;
- ▶ Ont la capacité d'accueillir des gymnastes licenciés d'autres clubs FFG (Mise en place de conventions) ;
- ▶ Permettent une augmentation de la charge d'entraînement dans le temps ;
- ▶ Développent de véritables compétences en utilisant un référentiel de formation établi au regard des exigences du haut niveau en gymnastique ;
- ▶ Entretiennent une réelle ambition de formation au haut niveau.

2) Sur le plan de l'encadrement :

La construction d'une relation gymnaste/entraîneur sereine basée sur la confiance réciproque est une condition préalable aux performances futures de tout gymnaste. Cette construction constitue un objectif prioritaire pour les clubs formateurs.

Pour cela, les clubs formateurs :

- ▶ Sont impliqués dans la recherche de performance ;
- ▶ Détiennent de véritables compétences permettant la recherche de performance des gymnastes ;
- ▶ S'impliquent dans les actions mises en place par les Comités Régionaux chargés de la mise en œuvre des Dispositif Régionaux définis dans le PPF ;
- ▶ S'investissent activement dans les actions mises en place par la Direction Technique Nationale (stages, camps d'entraînement et évaluations) ;
- ▶ Participent aux actions d'évaluation régionales et nationales PAS ;
- ▶ Participent aux formations continues mise en place par la Direction Technique Nationale afin de garantir une mise à jour permanente de l'approche pédagogique adoptée à l'entraînement (préservation de l'intégrité physique et mentale des gymnastes).

3) Sur le plan environnemental

Les clubs formateurs doivent proposer un environnement propice à la construction de la performance.

Pour cela, les clubs formateurs :

- ▶ Possèdent du matériel et des espaces adaptés pour une préparation vers un haut niveau en toute sécurité ;
- ▶ Offrent des volumes horaires d'entraînement en adéquation avec les objectifs de progression des gymnastes et des préconisations du présent guide ;
- ▶ Proposent des aménagements scolaires ;
- ▶ Offrent un suivi médical prenant en compte les exigences liées à l'entraînement de haut niveau.

B. Le club formateur, les critères d'accès et de maintien dans le dispositif

En déclinant ces principes généraux, des critères d'attribution et de maintien de reconnaissance « club formateur » ont été élaborés.

Dans la préparation des gymnastes, les critères sont classés en deux catégories. Selon les disciplines, certains critères peuvent être de niveau 1 ou 2 (cf. annexe 2, tableau précisant les critères par discipline).

- ▶ Critères de niveau 1 : sont incontournables. L'absence d'un seul de ces critères ne permet pas l'attribution ou entraîne la perte de la reconnaissance « club formateur » ;
- ▶ Critères de niveau 2 : La validation de 4 critères sur 5 est obligatoire pour obtenir la reconnaissance « club formateur ».

L'ensemble des critères déclinés par discipline figurent en annexe N°2.

Tout club souhaitant obtenir la reconnaissance fédérale « Club formateur » doit en faire la demande auprès du référent de la discipline au sein de la Direction Technique Nationale à la date définie dans une circulaire publiée sur le site internet de la Fédération et adressée aux Comités Régionaux durant le premier semestre de l'année civile.

Cette demande est formée par l'envoi du questionnaire joint à cette circulaire.

La demande doit en outre impérativement être accompagnée des pièces justificatives mentionnées dans ce questionnaire. A défaut, le critère concerné ne sera pas rempli.

Une visite de la Direction Technique Nationale (Entraîneur National, responsable PAS national, chargé de mission ou Directeur Technique Régional) sur site peut être organisée afin d'examiner le contexte local.

Cette reconnaissance « club formateur », est délivrée par le Bureau Fédéral, après avis motivé de la Direction Technique Nationale. Cet avis repose sur la vérification des critères figurant en annexe 2 qui sont contrôlés soit directement par la Direction Technique Nationale soit par les services experts de la FFGym identifiés pour chaque critère ou point de contrôle concerné. La Direction Technique Nationale et les services experts peuvent également, pour la réalisation de ces opérations de vérification, solliciter l'avis ou le concours des structures déconcentrées ou du Directeur Technique Régional territorialement compétents ou de tout autre préposé ou bénévole de la FFGym ou de l'une de ses structures déconcentrées. La décision sera communiquée avant le 1^{er} septembre de l'année.

A noter : la Fédération Française de Gymnastique prévoit dès la rentrée 2026-2027, la mise en place d'un module de Formation continue intitulé « Formation Continue Ethique et Sportive ». Cette formation devra obligatoirement être suivie par tous les entraîneurs impliqués dans l'encadrement de gymnastes identifiés dans le PPF.

La qualité de club formateur est attribuée pour une discipline déterminée et pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} septembre suivant la demande.

Elle peut toutefois être remise en cause pendant cette période :

1. Par décision unilatérale du Bureau Fédéral décidant de retirer cette reconnaissance dans le cas où les critères d'attribution ne sont plus réunis ou lorsqu'un nouveau PPF entre en vigueur. Dans le cas où les critères d'attribution ne sont plus réunis, la décision du Bureau fédéral ne peut intervenir, sauf cas d'urgence ou de circonstances exceptionnelles, qu'après que le club en ait été informé et mis à même de présenter ses observations dans le délai fixé par le Bureau fédéral.
2. Par une décision de retrait prononcée pour motif disciplinaire dans les conditions fixées par le règlement disciplinaire de la FFGym.
3. Par décision unilatérale du club qui peut renoncer à bénéficier de la qualité de club formateur sous réserve d'en informer la FFGym en respectant un préavis de trois mois.

C. Accompagnement fédéral des clubs formateurs

Le projet « Au cœur de la Gym » vise à renforcer les liens entre les clubs formateurs et les structures de haut niveau. Il a pour objectif d'améliorer les compétences et de préparer les acteurs du haut niveau grâce à une formation complète et structurée, en s'appuyant notamment sur l'expertise d'intervenants internationaux et sur l'expérience des nations leaders.

Une fois la qualité de club formateur attribuée, la FFGym met en place un accompagnement, tant au niveau national que régional.

Ce dispositif est un outil qui permet à la Fédération de valoriser et d'accompagner le club formateur dont l'activité est tournée vers les actions de détection, de formation technique de qualité et l'obtention de résultats.

Au travers de cette reconnaissance fédérale, le « club formateur » est intégré au Projet de Performance Fédéral, dispositif réglementaire inscrit dans le projet global de la Fédération. Le « Club Formateur » bénéficie par conséquent d'une image renforcée : lisibilité auprès des partenaires, courrier de soutien, démarche conjointe, etc.

Au cours des deux saisons d'identification, des échanges avec un représentant de la Direction Technique Nationale et/ou de l'Équipe Technique Régionale pourront être programmées pour identifier les besoins éventuels (aide à la préparation compétitive, construction de stratégie, programmation des entraînements, accompagnement technique, ...) et proposer un suivi individualisé.

Être « club formateur » permet d'avoir accès à l'ensemble de la documentation fédérale : documents techniques et pédagogiques PAS, calendriers, chemins de sélection, etc.

Pour certaines problématiques, les entraîneurs référents du club pourront être accompagnés par le réseau d'experts fédéraux dans le but de proposer une solution adaptée.

Les entraîneurs référents des clubs formateurs peuvent être invités à participer aux actions nationales (stages, regroupement, camps nationaux, actions de perfectionnement de l'encadrement, ...) et internationales (Camps European Gymnastics, ...). Ils peuvent également avoir la possibilité d'observer l'entraînement dans les structures du PPF. La demande doit être formulée auprès du référent de la discipline au sein de la Direction Technique Nationale.

Annexe 1 : Tableau des préconisations de volume horaire et nombre de séances hebdomadaires par discipline

PRECONISATIONS DE VOLUME HORAIRE ET NOMBRE DE SEANCES HEBDOMADAIRES PAR DISCIPLINE

GYMNASTIQUE ACROBATIQUE	Étapes Voltigeur(se)	Formation de base			Formation préparatoire			Formation avancée		Formation à l'élite						
	Étapes Porteur(se)	Formation de base			Formation préparatoire			For. Avancée		Formation à l'élite						
	Âge des partenaires	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	13 à 14 ans	15 à 17 ans	18 ans	19 ans	20 ans	21 ans et +			
	Catégories compétitives de référence	Elite Avenir														
		Elite Espoir														
		Elite Junior						Elite Senior								
Nb de séances	3 à 4 fois/semaine			3 à 6 fois/semaine					5 à 10 fois/semaine							
Volume horaire	6h à 8h / semaine			8h à 18h / semaine					15h à 25h/semaine							
GYMNASTIQUE AEROBIC	Étape	Formation de base			Formation préparatoire			Formation avancée		Formation à l'élite						
	Âge	9 à 11 ans			12 à 14 ans			15 à 17 ans		18 ans et +						
	Catégories compétitives	Nationale 9-11 ans			Nationale 11-14 ans			Elite 15-17 ans		Elite senior 18 et +						
	Nb de séances	3 à 4 fois/semaine			4 à 5 fois/semaine			5 à 6 fois/semaine		8 à 12 fois/semaine						
	Volume horaire	4h30 à 8h/semaine			8h à 15h/semaine			15 à 25 h/semaine		20h à 28h/semaine						
GYMNASTIQUE ARTISTIQUE FEMININE	Étape	Formation de base			Formation préparatoire			Formation avancée		Formation à l'élite						
	Âge	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 et +			
	Catégories compétitives	Programme PAS			CF Elite Avenir			CF Elite Espoir		CF Junior, CMJ, JOJ, CE et		CF Elite Senior, CE, CM et				
	Nb de séances	2 à 3 fois/semaine			5 à 8 fois/semaine			8 à 10 fois/semaine		10 à 12 fois/semaine						
	Volume horaire	4h à 6 h			6h à 8 h			8h à 10 h		10h à 15 h		15h à 20 h		20h à 25 h		25h à 30 h
GYMNASTIQUE ARTISTIQUE MASCULINE	Étape	Formation de base			Formation préparatoire			Formation avancée		Formation à l'élite						
	Âge	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans et +			
	Catégories compétitives de référence	Programme PAS			CF Elite Avenir			CF Elite Espoir		CF Junior, CMJ, JOJ, CE et FOJE			CF Elite Senior, CE, CM et JO			
	Nb de séances	4 à 5 fois/semaine			5 à 8 fois/semaine			8 à 10 fois/semaine		10 à 12 fois/semaine						
Volume horaire	2h à 2h30/séance			2h à 2h30/séance			20h à 25h/semaine		25h à 30h/semaine		28h à 30h/semaine					
GYMNASTIQUE RYTHMIQUE	Étape	Formation de base			Formation préparatoire		Formation avancée		Formation à l'élite							
	Âge	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans et +					
	Catégories compétitives	Programme PAS, National 7-9 ans			Avenir		Espoir		Junior		Senior					
	Nb de séances	2 à 3 fois	2 à 4 fois	3 à 5 fois	4 à 6 fois	4 à 6 fois	5 à 8 fois	6 à 8 fois	6 à 8 fois		6 à 12 fois					
	Volume horaire	4h à 7h	5h à 8h	6h à 10h	8h à 15h	10h à 20h	15h à 24h	20h à 30h	24h à 30h		24h à 30h					
PARKOUR	Étape	Formation de base			Formation préparatoire			Formation avancée		Formation à l'élite						
	Âge	10 à 11 ans			12 à 14 ans			15 à 16 ans		17 ans et +						
	Catégories compétitives	CF Perf : PKS Performance National 10			Tournoi internationaux : Performance			CM Junior : Elite 15-16 ans		Compétitions internationales de						
	Nb de séances	3 à 4 fois/semaine			4 à 6 fois/semaine			5 à 8 fois/semaine		8 à 10 fois/semaine						
Volume horaire	6h à 10h semaine			8h à 15h semaine			12h à 20 h semaine		20h à 25h semaine							
TRAMPOLINE	Étape	Formation de base			Formation préparatoire			Formation avancée		Formation à l'élite						
	Âge	9 à 12 ans			13 à 14 ans			15 à 16 ans		17 ans et +						
	Catégories compétitives de référence	Nat 9 ans Elite 10 ans	Elite 11-12 ans CMGA		Elite 13-14 ans CE Junior / CMGA			Elite 15-16 ans CE Junior / CMGA		Elite senior 17 et + Compétitions internationales de référence senior						
	Nb de séances	3 à 4 fois/semaine			4 à 6 fois/semaine			5 à 8 fois/semaine		8 à 10 fois/semaine						
Volume horaire	6h à 10h semaine			8h à 15h semaine			12h à 20 h semaine		20h à 25h semaine							
TUMBLING	Étape	Formation de base			Formation préparatoire			Formation avancée		Formation à l'élite						
	Âge	9 à 12 ans			13 à 14 ans			15 à 16 ans		17 ans et +						
	Catégories compétitives	TUM National 11-12 ans			Elite 13-14 ans			Elite 15-16 ans		Elite senior 17 et +						
	Nb de séances	3 à 4 fois/semaine			4 à 6 fois/semaine			5 à 7 fois/semaine		7 à 8 fois/semaine						
Volume horaire	6h à 10h semaine			8h à 12h semaine			10h à 15h semaine		15h à 20h semaine							

Annexe 2 : Critères Clubs Formateurs par discipline

Critères		Objectivation des critères	GYMNASTIQUE ACROBATIQUE	GYMNASTIQUE AEROBIC	GYMNASTIQUE ARTISTIQUE FEMININE	GYMNASTIQUE ARTISTIQUE MASCULINE	GYMNASTIQUE RYTHMIQUE	PARKOUR	TRAMPOLINE	TUMBLING	
Critères de NIVEAU 1	Le club veille au respect de l'intégrité physique et morale des gymnastes : Respect des chartes fédérales	Concernant l'entraîneur référent et l'encadrement professionnel de la discipline concernée : a. Vérification carte professionnelle b. Absence de procédures (et/ou) disciplinaire fédérale, administrative, judiciaire ainsi que l'absence de signalement confirmé - (Retour Direction Juridique, Éthique et Institutionnel). Concernant le club : a. Vérification de la déclaration d'honorabilité (DTNale). b. Engagement par signature du Président des chartes fédérales, certifiant en avoir pris connaissance - (Direction Compétitions et Haute-Performance).	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	
	Le club veille au respect de l'image et des règlements de la FFgym	Respect des règlements - (Retour Direction Juridique, Éthique et Institutionnel, Territoires et DTNale) - Respect de l'image de la fédération - (Retours Direction Communication, Événementiel et Marketing).	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	
	Le club organise, le cas échéant, l'hébergement des gymnastes selon les dispositions réglementaires fédérales	Déclaratif - (DTNale avec retours des DTR) plus envoi des conventions - (Direction Compétitions et Haute-Performance)	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	
	L'entraîneur référent du club doit entraîner et/ou avoir formé, pour chacune des saisons de référence, au moins un gymnaste ou une unité ayant atteint le niveau de performance défini pour la discipline concernée : - au cours des saisons considérées : année N-2, année N-1 ou année N, étant donné que l'année N est celle de la demande de reconnaissance. - licencié(s) dans le club ou conventionné(s) (Validation pour le seul club accueillant). Ces gymnastes s'entraînent ou se sont entraînés au sein du club. Pour que ce critère soit considéré comme validé, dans le cadre d'une intégration en structure PPF, si le même gymnaste/unité est concerné sur les deux saisons, celui-ci doit avoir satisfait ce critère au moins une fois en s'entraînant au sein de son club. Le club formateur pourra comptabiliser dans son effectif les gymnastes ayant rempli auparavant les conditions pour valider ce critère, jusqu'à maximum 2 ans après leur intégration en structure HN.	Vérification des qualifications compétitions et/ou évaluation PAS national - (DTNale) Référence : Qualification aux Championnats de France de la Filière Elite en catégorie Avenir/ Espoir / junior / senior avec possibilité d'être classé aux CFE. Référence : Qualification aux Championnats de France en Filière Nationale A jusqu'à la catégorie 15/17 ans (Solo femme) et 15 et + (Solo homme) avec possibilité d'être classé aux CFE. Référence : Qualification aux Championnats de France Elite Avenir et/ou Espoir avec possibilité d'être classé aux CFE. Référence : Qualification aux Championnats de France Elite sans distinction de catégorie et d'épreuve avec possibilité d'être classé aux CFE. Référence : Qualification aux Championnats de France de la Filière Performance PIS/PIF en catégorie 10-12 ans et/ou de la Filière Elite sans distinction de catégorie et d'épreuve avec possibilité d'être classé aux CFE. Référence : Qualification aux Championnats de France de la Filière Elite 10 ans, 11 ans, 12 ans, 13-14 ans, 15-16 ans avec possibilité d'être classé aux CFE. Référence : Qualification aux Championnats de France de la Filière Nationale en catégorie 11-12 ans et/ou de la Filière Elite sans distinction de catégorie avec possibilité d'être classé aux CFE.	Minima 5 unités* au total sur les 3 saisons prises en comptes (N-2, N-1 et N) réparties sur au moins 2 saisons consécutives ou non *Les unités considérées peuvent être identiques	Minima 2 gymnastes* au total sur les 3 saisons prises en comptes (N-2, N-1 et N) réparties sur au moins 2 saisons consécutives ou non. *Les gymnastes considérées peuvent être identiques	Minima 2 gymnastes* au total sur les 3 saisons prises en comptes (N-2, N-1 et N) réparties sur au moins 2 saisons consécutives ou non. *Les gymnastes considérées peuvent être identiques	Minima 2 gymnastes* au total sur les 3 saisons prises en comptes (N-2, N-1 et N) réparties sur au moins 2 saisons consécutives ou non. *Les gymnastes considérées peuvent être identiques	Minima 2 gymnastes* au total sur les 3 saisons prises en comptes (N-2, N-1 et N) réparties sur au moins 2 saisons consécutives ou non. *Les gymnastes considérées peuvent être identiques	Minima 2 gymnastes* au total sur les 3 saisons prises en comptes (N-2, N-1 et N) réparties sur au moins 2 saisons consécutives ou non. *Les gymnastes considérées peuvent être identiques	Minima 2 gymnastes* au total sur les 3 saisons prises en comptes (N-2, N-1 et N) réparties sur au moins 2 saisons consécutives ou non. *Les gymnastes considérées peuvent être identiques	Minima 4 gymnastes* au total sur les 3 saisons prises en comptes (N-2, N-1 et N) réparties sur au moins 2 saisons consécutives ou non. *Les gymnastes considérées peuvent être identiques	
	Le club formateur pourra comptabiliser dans son effectif les gymnastes ayant rempli auparavant les conditions pour valider ce critère, jusqu'à maximum 2 ans après leur intégration en structure HN.										
	Le ou les entraîneurs référent(s) du gymnaste justifient d'un niveau de compétences permettant d'entraîner au niveau de pratique demandé par discipline	Validation du module FPC Éthique est obligatoire pour l'ensemble des entraîneurs inscrits sur la liste CF, dès sa mise en œuvre.	Entraîneur Fédéral (entraîneurs bénévoles) BEES 1 et 2, DEIEPS et DESIEPS (ou en cours de formation DEIEPS)	Entraîneur Fédéral (entraîneurs bénévoles) BEES 1 et 2, DEIEPS et DESIEPS (ou en cours de formation DEIEPS)	Entraîneur Fédéral (entraîneurs bénévoles) BEES 1 et 2, DEIEPS et DESIEPS (ou en cours de formation DEIEPS)	Entraîneur Fédéral (entraîneurs bénévoles) BEES 1 et 2, DEIEPS et DESIEPS (ou en cours de formation DEIEPS)	Entraîneur Fédéral (entraîneurs bénévoles) BEES 1 et 2, DEIEPS et DESIEPS (ou en cours de formation DEIEPS)	Entraîneur Fédéral (entraîneurs bénévoles) BEES 1 et 2, DEIEPS et DESIEPS (ou en cours de formation DEIEPS)	Entraîneur Fédéral (entraîneurs bénévoles) BEES 1 et 2, DEIEPS et DESIEPS (ou en cours de formation DEIEPS)	Entraîneur Fédéral (entraîneurs bénévoles) BEES 1 et 2, DEIEPS et DESIEPS (ou en cours de formation DEIEPS)	Entraîneur Fédéral (entraîneurs bénévoles) BEES 1 et 2, DEIEPS et DESIEPS (ou en cours de formation DEIEPS)
	Le club dispose des équipements sportifs et pédagogiques en rapport avec les exigences du niveau de pratique demandé par discipline	Contrôle et avis régional sur la base de la liste établie dans les questionnaires - (DTNale)	Surface 12X12m de préférence dynamique et longue	Surface 12X12m de préférence d'Aérobic	Salle spécialisée : Abris homologués FIG	Salle spécialisée : Abris homologués FIG	Un praticable (moquette) et une hauteur de plafond conforme à la réglementation.	Espace équipé de module rigide en nombre et variété (Ex Kit compétitif National)	Trampoline de compétitions	Piste de Tumbling de compétition Matériel pédagogique	
	L'entraîneur référent du club participe aux actions régionales du Dispositif Régional tel que défini dans le PPF, et spécifiques à chaque discipline sur la période N-2, N-1 et N ainsi que les deux années de reconnaissance	Contrôle des convocations fournies et attestation d'engagement - (DTNale)	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	
	Le club respecte les évolutions de parcours du (des) gymnaste(s) proposé par la DTNale.	Lorsque le parcours individuel de performance le requiert, respect des décisions établies en concertation afin de répondre aux objectifs fixés par la fédération. - (DTNale)	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	
	Le club s'assure qu'un suivi médical est effectué par : - la désignation d'un médecin référent qui coordonne le dispositif général - l'engagement du président du club - l'engagement des représentants légaux des gymnastes	Contrôle de la réception des attestations médicales - (Direction Compétitions et Haute-Performance)	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	
Critères de NIVEAU 2 4 critères sur 5 validés	Possibilité d'accueillir des gymnastes licenciés d'autres clubs FFgym (Mise en place d'une convention pour chaque gymnaste)	Contrôle de la réception des conventions - (Direction Compétitions et Haute-Performance)	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	
	Le club participe aux actions nationales et utilise les outils spécifiques proposés par la Direction Technique Nationale auprès de chaque discipline. Période de référence : sur années N-2, N-1 et N ainsi que les deux années de reconnaissance	Présence de gymnastes dans les outils de suivi et présence aux actions concernées (convocation/palmarès) - (DTNale)	Stages des collectifs Stages Accession et Perfectionnement Tests spécifiques DRA Brochures et outils à usage des entraîneurs mis à disposition dans la base documentaire Gac	Stage national Camps d'entraînement Avenir (10/11 ans pour les filles et 10/14 ans pour garçons) / Espoir Plateformes de suivi des jeunes gymnastes détectés lors des camps d'entraînement FPC	Camp d'été, Camp Gym Eval et Camp d'iver RER) Evaluation PAS (Detect), Programme 7/9 ans FPC Plateforme de suivi de la forme physique, de la progression technique et l'imagm	Suivi et évaluation sur la base des tests spécifiques RNE - DRA - Stages PAS - FPC Brochures et programmes PAS en consultation dans la base documentaire HN - GAM	Evaluation PAS, Stages PAS et FPC	PNE Stages FPC	Tests Détection Camp d'entraînement Stages Nationaux FPC	Détection : PNE Stages tous collectifs de juillet FPC Brochures et contenus PAS, outils à usage des entraîneurs mis à disposition dans la base documentaire haut niveau et la base documentaire formation	
	Le club respecte les préconisations de volume horaires et nombre de séances hebdomadaires en adéquation avec les étapes de formation des gymnastes Le club dispose d'horaires aménagés et/ou compte à minima un gymnaste HPS (niveau 3) ou niveau supérieur	Contrôle du questionnaire et avis régional - (DTNale) Demande des conventions (horaires aménagés) et contrôle des listes HPS - (DTNale)	CF : Annexe N°1	CF : Annexe N°1	CF : Annexe N°1	CF : Annexe N°1	CF : Annexe N°1	CF : Annexe N°1	CF : Annexe N°1	CF : Annexe N°1	CF : Page 2 guide clubs formateurs - A minima sur 2 étapes
	Le club est un site « ressource », il favorise l'accueil de stages régionaux et/ou nationaux, l'organisation de compétitions régionales et/ou nationales.	Attestation d'engagement et avis régional - (DTNale)	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	